

## *“avenirmeilleur@maintenant”*

### **Concours régional de nouvelles Centre culturel de la Banque interaméricaine de développement**

#### **Introduction**

Depuis sa création, il y a de cela 50 ans, la Banque interaméricaine de développement œuvre pour un avenir meilleur en Amérique latine et aux Caraïbes. La conviction de la BID est que l'aide, l'espoir et des partenaires de qualité sont des conditions préalables à l'amélioration des conditions de vie. Ces derniers temps, la BID concentre ses efforts sur cinq initiatives prioritaires qui aideront à la construction d'un avenir plus radieux pour la région: réduction de la pauvreté, éducation, énergie renouvelable et changement climatique, eau et assainissement, et opportunités pour la majorité.

#### **Objectifs**

Ce concours vise à 1) encourager les jeunes à mettre à profit leurs capacités créatrices pour exprimer leur vision d'un avenir meilleur, 2) élargir le débat sur les problèmes économiques et sociaux qui touchent la région, 3) encourager le public à réfléchir aux possibilités de créer un avenir meilleur et 4) partager des rêves et des histoires concernant le devenir de la région.

#### **Règles**

1. Le concours est ouvert à tout écrivain âgé de 16 à 20 ans et natif d'un des pays membres emprunteurs de la Banque interaméricaine de développement, à savoir : l'Argentine, les Bahamas, la Barbade, Belize, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Guyana, Haïti, l'Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, le Suriname, la Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Venezuela.

2. Le contenu des histoires doit être relatif à des aspects de la réalité économique et sociale de la région et porter essentiellement sur l'une des Cinq initiatives prioritaires de la BID, à savoir : la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'énergie renouvelable et le changement climatique, l'eau et l'assainissement, ou les opportunités pour la majorité ; thèmes qui se trouvent sur le site <http://www.iadb.org/topics/index.cfm?lang=es&id=>

3. Les nouvelles ne doivent pas excéder 1000 mots et doivent être dactylographiés en double interligne sur papier à lettre de format 21,5 cm sur 28), en taille de police 12, avec une marge de 1,3 cm de chaque côté du texte. Les langues de rédaction autorisées sont l'Espagnol, l'Anglais, le Français ou le Portugais.

4. Les nouvelles devront être rédigées pendant ou après le mois d'août 2009 et devront ne pas avoir été déjà publiées, sous forme électronique ou imprimée. Des poésies ou des dissertations ne seront pas admises.

5. Le Centre culturel du BID formera un jury qui sera chargé d'attribuer trois prix. La décision du jury sera sans appel.

6. Le premier prix sera d'un montant de US\$3 000; le second prix de US\$2 000 et le 3<sup>e</sup> prix d'un montant de US\$1 000. Un nombre indéfini de mentions honorables sera attribué sans compensation financière. Après le concours, le Centre culturel du BID pourrait envisager la publication sur son site web des textes des trois lauréats, ainsi que d'autres histoires recommandées par le jury.

**7 La date limite d'envoi des textes est fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2009.** Les textes doivent être envoyés en format Microsoft Word à l'adresse [ANNEV@iadb.org](mailto:ANNEV@iadb.org), accompagnés d'un paragraphe descriptif expliquant la trame de l'histoire en la situant dans le contexte de l'action de la BID.

8. Au texte, seront joints les renseignements suivants, fournis sur une feuille séparée :

- Le nom intégral de l'auteur,
- sa date et son lieu de naissance,
- son adresse email, adresse postale et numéro de téléphone,
- une photo (portrait) en couleur, haute résolution, de l'auteur,
- un paragraphe descriptif expliquant la trame de l'histoire en la situant dans le contexte de l'action de la BID.

Tout candidat ayant soumis des dossiers incomplets sera disqualifié.

9. Le Centre culturel du BID ne peut être tenu responsable des documents endommagés durant leur transmission ou des documents électroniques qui ne peuvent pas s'ouvrir.

10. Les lauréats du concours seront informés par courriel au plus tard le **1er décembre 2009**. Les droits d'auteur seront partagés entre la BID et l'auteur. Le Centre culturel de la BID se réserve le droit d'utiliser à sa guise les textes retenus pour la promotion de la manifestation. Les textes envoyés ne seront pas rendus et seront classés dans les archives du Centre culturel de la BID.

11 La participation au concours implique de fait l'acceptation du présent règlement.

12. Le personnel de la BID, les consultants et leur famille ne sont pas admis à participer au concours.

Pour avoir des informations générales sur le Centre culturel de la BID et sur ses programmes, veuillez visiter son site [www.iadb.org/cultural](http://www.iadb.org/cultural)

Pour en savoir plus sur les cinq initiatives prioritaires, prière de visiter le site web de la BID, à l'adresse [www.iadb.org/topics](http://www.iadb.org/topics)